

Nombre de membres	14
En exercice :	14
Présents	13
Votants par procuration	0
Absents	1
Total des votes	13

7. Finances locales  
7.10 divers

L'an deux mille vingt-trois le six février à 17h30, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du deux février se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Francis COUREL

**PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. HANGARD, Mme DUONG, M. MARIE, M. DARMOIS, Mme GAUTIER, M. CANTELOUP, Mme DUTILLOY, M. VOSNIER, M. DOUYERE, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON  
**EXCUSE** : M. BONVOISIN

**N° 3-2023 Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), auprès du Département de l'Eure et auprès de tout autres organismes pour le projet de création d'un jardin pédagogique**

La conception et la réalisation du parcours pédagogique sur la station d'épuration permettra d'organiser des visites pour les écoles afin d'expliquer le fonctionnement de cet équipement.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

**VU** le code général des collectivités ;

**VU** la délibération n°100-2022 du conseil communautaire du 29 septembre 2022 autorisant le bureau exécutif de solliciter des financements auprès de tous les organismes ;

**CONSIDERANT** la volonté de renforcer les services à la jeunesse ;

**CONSIDERANT** que le jardin pédagogique permettra d'organiser des visites d'écoles dans de bonnes conditions et permettront de transmettre un savoir faire ;

**CONSIDERANT** que le plan de financement ci-dessous permettra à la CCPAVR d'engager la réalisation de ce projet :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
Engazonnement / aménagements paysagers	17 870,00 €	Etat (DETR)	40,00%	75 818,00 €
Volet pédagogique (suivant 02/2023)	9 205,00 €			
Tranche optionnelle n°2 (promontaire)	76 140,00 €	CC Pont-Audemer / Val de Risle	60,00%	112 727,00 €
Aménagements paysagers complémentaires	66 330,00 €			
Association avec un paysagiste	20 000,00 €			
<b>Total</b>	<b>189 545,00 €</b>	<b>Total</b>		<b>189 545,00 €</b>

*Il est proposé au Bureau Exécutif,*

- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **DE SOLLICITER** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DE DONNER** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

*Le Bureau Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes de transmettre une demande de financement auprès de tous les organismes pouvant contribuer au financement de ce projet ;
- **SOLLICITE** notamment l'Etat et le Département de l'Eure ;
- **DONNE** tout pouvoir au Président ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pont-Audemer, le 6 février 2023

Le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COURE



Acte publié le 10.02.23

Accusé de réception en préfecture  
027-200065787-20230206-3-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2023  
Date de réception préfecture : 10/02/2023